

Evolis 23

Réunion du Bureau du 23 Octobre 2023

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à NOTH le 23 Octobre 2023 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Convocation : 17 Octobre 2023

Présents : BARBAIRE Jean-Luc ; BARDET Didier ; BARNAUD François ; BOURDIER Sylvie ; CHAVANT Philippe ; DUMAS Daniel ; GAZONNAUD Jean-Luc ; LABESSE Jean-Claude ; MATIGOT Jean-Roland ; MONDON Thierry ; MOUTAUD Christophe ; PICQUENOT Quentin ; PINLOCHE Isabelle ; PIRON Cédric ; RIOT Philippe ; ROUGET Patrick ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe.

Excusés : AUCOUTURIER Alex ; DARDAILLON Bruno ; DELAPORTE Fabrice ; DUQUEROIX Sylvain ; GASPARD Isabelle ; HAMONEAU Nicolas ; SIMONNET Nicolas ; VIRMONT Fabien.

Secrétaire de séance : LABESSE Jean-Claude

Membres : 26

Présents : 18

Votants : 18

Délibération n° 2023-088

Code nomenclature : 7.6 – Contributions budgétaires

Objet : Contribution DUN LE PALESTEL

Monsieur le Président rappelle les modalités de calcul des contributions communales fixées par les statuts en matière de voirie et d'aménagement. Il présente le programme de voirie à réaliser pour la commune de DUN LE PALESTEL propose de fixer la contribution correspondante.



Après délibération, le bureau décide :

- De fixer la contribution de la commune de DUN LE PALESTEL :

Montant	Opérations
14 292,98 €	Entretien de la voirie (ED-230406-2735CF - Entretien de la voirie 2023)

- Dit que cette contribution pourra être appelée en plusieurs fois, y compris par le versement d'acomptes avant le démarrage de l'opération.

Le Président,
Patrick ROUGEOT

Publication le : 30 OCT. 2023



Réunion du Bureau du 23 Octobre 2023

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à NOTH le 23 Octobre 2023 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Convocation : 17 Octobre 2023

Présents : BARBAIRE Jean-Luc ; BARDET Didier ; BARNAUD François ; BOURDIER Sylvie ; CHAVANT Philippe ; DUMAS Daniel ; GAZONNAUD Jean-Luc ; LABESSE Jean-Claude ; MATIGOT Jean-Roland ; MONDON Thierry ; MOUTAUD Christophe ; PICQUENOT Quentin ; PINLOCHE Isabelle ; PIRON Cédric ; RIOT Philippe ; ROUGET Patrick ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe.

Excusés : AUCOUTURIER Alex ; DARDAILLON Bruno ; DELAPORTE Fabrice ; DUQUEROIX Sylvain ; GASPARD Isabelle ; HAMONEAU Nicolas ; SIMONNET Nicolas ; VIRMONT Fabien.

Secrétaire de séance : LABESSE Jean-Claude

Membres : 26

Présents : 18

Votants : 18

Délibération n° 2023-089

Code nomenclature : 7.6 – Contributions budgétaires

Objet : Contribution LA CHAPELLE BALOUE

Monsieur le Président rappelle les modalités de calcul des contributions communales fixées par les statuts en matière de voirie et d'aménagement. Il présente le programme de voirie à réaliser pour la commune de LA CHAPELLE BALOUE propose de fixer la contribution correspondante.



Après délibération, le bureau décide :

- De fixer la contribution de la commune de LA CHAPELLE BALOUE:

Montant	Opérations
928,96 €	Entretien des accotements (ED-230829-2935CF - Entretien des accotements)
9 863,88 €	Entretien de la voirie (ED-230509-2774CF - Entretien de la voirie 2023)

- Dit que cette contribution pourra être appelée en plusieurs fois, y compris par le versement d'acomptes avant le démarrage de l'opération.

Le Président,
Patrick ROUGEOT

Publication le : 30 OCT. 2023



Réunion du Bureau du 23 Octobre 2023

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à NOTH le 23 Octobre 2023 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Convocation : 17 Octobre 2023

Présents : BARBAIRE Jean-Luc ; BARDET Didier ; BARNAUD François ; BOURDIER Sylvie ; CHAVANT Philippe ; DUMAS Daniel ; GAZONNAUD Jean-Luc ; LABESSE Jean-Claude ; MATIGOT Jean-Roland ; MONDON Thierry ; MOUTAUD Christophe ; PICQUENOT Quentin ; PINLOCHE Isabelle ; PIRON Cédric ; RIOT Philippe ; ROUGET Patrick ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe.

Excusés : AUCOUTURIER Alex ; DARDAILLON Bruno ; DELAPORTE Fabrice ; DUQUEROIX Sylvain ; GASPARD Isabelle ; HAMONEAU Nicolas ; SIMONNET Nicolas ; VIRMONT Fabien.

Secrétaire de séance : LABESSE Jean-Claude

Membres : 26

Présents : 18

Votants : 18

Délibération n° 2023-090

Code nomenclature : 7.6 – Contributions budgétaires

Objet : Contribution LA FORET DU TEMPLE

Monsieur le Président rappelle les modalités de calcul des contributions communales fixées par les statuts en matière de voirie et d'aménagement. Il présente le programme de voirie à réaliser pour la commune de LA FORET DU TEMPLE propose de fixer la contribution correspondante.



Après délibération, le bureau décide :

- De fixer la contribution de la commune de LA FORET DU TEMPLE :

Montant	Opérations
2 688,64 €	Entretien accotements (ED-230605-2821CF - Entretien des accotements du 02/06/2023 au 07/06/2023)

- Dit que cette contribution pourra être appelée en plusieurs fois, y compris par le versement d'acomptes avant le démarrage de l'opération.

Le Président,
Patrick ROUGEOT

Publication le : 30 OCT. 2023

Réunion du Bureau du 23 Octobre 2023

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à NOTH le 23 Octobre 2023 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Convocation : 17 Octobre 2023

Présents : BARBAIRE Jean-Luc ; BARDET Didier ; BARNAUD François ; BOURDIER Sylvie ; CHAVANT Philippe ; DUMAS Daniel ; GAZONNAUD Jean-Luc ; LABESSE Jean-Claude ; MATIGOT Jean-Roland ; MONDON Thierry ; MOUTAUD Christophe ; PICQUENOT Quentin ; PINLOCHE Isabelle ; PIRON Cédric ; RIOT Philippe ; ROUGET Patrick ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe.

Excusés : AUCOUTURIER Alex ; DARDAILLON Bruno ; DELAPORTE Fabrice ; DUQUEROIX Sylvain ; GASPARD Isabelle ; HAMONEAU Nicolas ; SIMONNET Nicolas ; VIRMONT Fabien.

Secrétaire de séance : LABESSE Jean-Claude

Membres : 26

Présents : 18

Votants : 18

Délibération n° 2023-091

Code nomenclature : 7.6 – Contributions budgétaires

Objet : Contribution NAILLAT

Monsieur le Président rappelle les modalités de calcul des contributions communales fixées par les statuts en matière de voirie et d'aménagement. Il présente le programme de voirie à réaliser pour la commune de NAILLAT propose de fixer la contribution correspondante.



Après délibération, le bureau décide :

- De fixer la contribution de la commune de NAILLAT :

Montant	Opérations
-7 376,89 €	Réfection et amélioration de voirie (ED-210106-1146CI - DETR 2021 : Sécurisation bourg et village le Bost avec trois ralentisseurs)
7 376,86 €	Réfection et amélioration de voirie (ED-210106-1146CI - DETR 2021 : Sécurisation bourg et village le Bost avec trois ralentisseurs)

- Dit que cette contribution pourra être appelée en plusieurs fois, y compris par le versement d'acomptes avant le démarrage de l'opération.

Le Président,
Patrick ROUGEOT

Publication le : 30 OCT. 2023


evolis 23
SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DURABLE
Les Grandes Fougères 23300 Noth - tél. 05 55 89 86 00
SIRET 252 326 079 00073

Réunion du Bureau du 23 Octobre 2023

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à NOTH le 23 Octobre 2023 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Convocation : 17 Octobre 2023

Présents : BARBAIRE Jean-Luc ; BARDET Didier ; BARNAUD François ; BOURDIER Sylvie ; CHAVANT Philippe ; DUMAS Daniel ; GAZONNAUD Jean-Luc ; LABESSE Jean-Claude ; MATIGOT Jean-Roland ; MONDON Thierry ; MOUTAUD Christophe ; PICQUENOT Quentin ; PINLOCHE Isabelle ; PIRON Cédric ; RIOT Philippe ; ROUGET Patrick ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe.

Excusés : AUCOUTURIER Alex ; DARDAILLON Bruno ; DELAPORTE Fabrice ; DUQUEROIX Sylvain ; GASPARD Isabelle ; HAMONEAU Nicolas ; SIMONNET Nicolas ; VIRMONT Fabien.

Secrétaire de séance : LABESSE Jean-Claude

Membres : 26

Présents : 18

Votants : 18

Délibération n° 2023-092

Code nomenclature : 7.6 – Contributions budgétaires

Objet : Contribution SAINT SEBASTIEN

Monsieur le Président rappelle les modalités de calcul des contributions communales fixées par les statuts en matière de voirie et d'aménagement. Il présente le programme de voirie à réaliser pour la commune de SAINT SEBASTIEN propose de fixer la contribution correspondante.



Après délibération, le bureau décide :

- De fixer la contribution de la commune de SAINT SEBASTIEN :

Montant	Opérations
13 568,27 €	Entretien de voirie (ED-230918-2963CF - Entretien de la voirie PATA 2023)

- Dit que cette contribution pourra être appelée en plusieurs fois, y compris par le versement d'acomptes avant le démarrage de l'opération.

Le Président,
Patrick ROUGEOT

Publication le : 30 OCT. 2023



Réunion du Bureau du 23 Octobre 2023

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à NOTH le 23 Octobre 2023 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Convocation : 17 Octobre 2023

Présents : BARBAIRE Jean-Luc ; BARDET Didier ; BARNAUD François ; BOURDIER Sylvie ; CHAVANT Philippe ; DUMAS Daniel ; GAZONNAUD Jean-Luc ; LABESSE Jean-Claude ; MATIGOT Jean-Roland ; MONDON Thierry ; MOUTAUD Christophe ; PICQUENOT Quentin ; PINLOCHE Isabelle ; PIRON Cédric ; RIOT Philippe ; ROUGET Patrick ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe.

Excusés : AUCOUTURIER Alex ; DARDAILLON Bruno ; DELAPORTE Fabrice ; DUQUEROIX Sylvain ; GASPARD Isabelle ; HAMONEAU Nicolas ; SIMONNET Nicolas ; VIRMONT Fabien.

Secrétaire de séance : LABESSE Jean-Claude

Membres : 26

Présents : 18

Votants : 18

Délibération n° 2023-093

Code nomenclature : 7.6 – Contributions budgétaires

Objet : Contribution SAINT SULPICE LE DUNOIS

Monsieur le Président rappelle les modalités de calcul des contributions communales fixées par les statuts en matière de voirie et d'aménagement. Il présente le programme de voirie à réaliser pour la commune de SAINT SULPICE LE DUNOIS propose de fixer la contribution correspondante.



Après délibération, le bureau décide :

- De fixer la contribution de la commune de SAINT SULPICE LE DUNOIS :

Montant	Opérations
-31 858,44 €	Entretien de la voirie (ED-230301-2670CF - Entretien de la voirie 2023 - PATA)

- Dit que cette contribution pourra être appelée en plusieurs fois, y compris par le versement d'acomptes avant le démarrage de l'opération.

Le Président,
Patrick ROUGEOT

Publication le : 30 OCT. 2023



Réunion du Bureau du 23 Octobre 2023

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à NOTH le 23 Octobre 2023 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Convocation : 17 Octobre 2023

Présents : BARBAIRE Jean-Luc ; BARDET Didier ; BARNAUD François ; BOURDIER Sylvie ; CHAVANT Philippe ; DUMAS Daniel ; GAZONNAUD Jean-Luc ; LABESSE Jean-Claude ; MATIGOT Jean-Roland ; MONDON Thierry ; MOUTAUD Christophe ; PICQUENOT Quentin ; PINLOCHE Isabelle ; PIRON Cédric ; RIOT Philippe ; ROUGET Patrick ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe.

Excusés : AUCOUTURIER Alex ; DARDAILLON Bruno ; DELAPORTE Fabrice ; DUQUEROIX Sylvain ; GASPARD Isabelle ; HAMONEAU Nicolas ; SIMONNET Nicolas ; VIRMONT Fabien.

Secrétaire de séance : LABESSE Jean-Claude

Membres : 26

Présents : 18

Votants : 18

Délibération n° 2023-094

Code nomenclature : 7.6 – Contributions budgétaires

Objet : Contribution SAINT SULPICE LE GUERETOIS

Monsieur le Président rappelle les modalités de calcul des contributions communales fixées par les statuts en matière de voirie et d'aménagement. Il présente le programme de voirie à réaliser pour la commune de SAINT SULPICE LE GUERETOIS propose de fixer la contribution correspondante.



Après délibération, le bureau décide :

- De fixer la contribution de la commune de SAINT SULPICE LE GUERETOIS :

Montant	Opérations
9 721,82 €	Entretien de voirie (PL-230830-2941CF - PAT MANUEL 2023)
14 292,98 €	Entretien de voirie (PL-230830-2942CF - PATA 2023)

- Dit que cette contribution pourra être appelée en plusieurs fois, y compris par le versement d'acomptes avant le démarrage de l'opération.

Le Président,
Patrick ROUGEOT

Publication le : 30 OCT. 2023

Réunion du Bureau du 23 Octobre 2023

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à NOTH le 23 Octobre 2023 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Convocation : 17 Octobre 2023

Présents : BARBAIRE Jean-Luc ; BARDET Didier ; BARNAUD François ; BOURDIER Sylvie ; CHAVANT Philippe ; DUMAS Daniel ; GAZONNAUD Jean-Luc ; LABESSE Jean-Claude ; MATIGOT Jean-Roland ; MONDON Thierry ; MOUTAUD Christophe ; PICQUENOT Quentin ; PINLOCHE Isabelle ; PIRON Cédric ; RIOT Philippe ; ROUGET Patrick ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe.

Excusés : AUCOUTURIER Alex ; DARDAILLON Bruno ; DELAPORTE Fabrice ; DUQUEROIX Sylvain ; GASPARD Isabelle ; HAMONEAU Nicolas ; SIMONNET Nicolas ; VIRMONT Fabien.

Secrétaire de séance : LABESSE Jean-Claude

Membres : 26

Présents : 18

Votants : 18

Délibération n° 2023-095

Code nomenclature : 7.6 – Contributions budgétaires

Objet : Contribution SAINTE FEYRE

Monsieur le Président rappelle les modalités de calcul des contributions communales fixées par les statuts en matière de voirie et d'aménagement. Il présente le programme de voirie à réaliser pour la commune de SAINTE FEYRE propose de fixer la contribution correspondante.



Après délibération, le bureau décide :

- De fixer la contribution de la commune de SAINTE FEYRE :

Montant	Opérations
18 407,93 €	Réfection et amélioration de la voirie (PL-230712-2901Cl.01 - Travaux de voirie 2023 Hors DETR-Déduction DETR 2022 Simulation)

- Dit que cette contribution pourra être appelée en plusieurs fois, y compris par le versement d'acomptes avant le démarrage de l'opération.

Le Président,
Patrick ROUGEOT

Publication le : 30 OCT. 2023

